REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

#### **VILLE DE ROSHEIM**

67560



# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du 16 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize septembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé dans le bâtiment communal « la Halle du Marché » sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers

élus : 27

Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire,

Conseillers en fonction :

27

21

Membres présents :

Conseillers présents :

Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Ginette VASCONI, Jean-Louis FLIEGANS, Isabelle ROUVRAY, Bernard MODRY, Adjoints; Jean-Pierre HOLTZ, Alain SIMON, Claudine MASSON, Martine BEYREUTHER, Patrick VOLKRINGER, Laurence MOREAU, Emmanuel HEYDLER, Dominique MEYER, Hélène ZANDONELLA CALLEGHER, Romain SPEISSER, Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Christine FISCHER, Thierry LOTH.

# Membres absents excusés :

Pia JOERGER procuration à Michel HERR, Christophe ICHTERTZ, Christine AFFOLTER procuration à Gilbert ECK, Nicolas FRIEDERICH procuration à Thierry LOTH.

#### Membres absents non excusés :

Carine MAETZ, Jean-Marc NIEDERST.

# N° 083/2019 : <u>DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u>

VU

l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

#### Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

**DE DESIGNER** 

comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 16 septembre 2019, Madame Muriel SCHARSCH, Directrice Générale des Services.

# N° 084/2019: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 JUILLET 2019

### Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

# **DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2019.

# N° 085/2019: ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DE LA MARNE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les Consorts JOERGER sont prêts à vendre à la Ville de Rosheim leur propriété sise 5B rue de la Marne, cadastrée section 03 n° 24 de 0,40 are, au prix de 10 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;VU la promesse de vente en date du 16 juillet 2019 ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 de la Ville ;

### Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, 23 voix POUR, 1 abstention (Jean-Pierre HOLTZ)

#### DÉCIDE

**D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée section 03 n° 24, d'une superficie de 0,40 are,

propriété des Consorts JOERGER, au prix de 10 000,00 € (dix mille

euros);

**DE PRENDRE** les frai

**EN CHARGE** 

les frais notariés;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces

afférentes à ce dossier.

 $N^{\circ}$  086/2019: ACQUISITION DE PARCELLES AU LIEUDIT

« BREITENBACH »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Ville souhaite acquérir trois parcelles au lieudit « Breitenbach » dans le but d'y créer une dépression sous forme d'un bassin de rétention naturel afin de récupérer une partie des débordements du « Rosenmeer » en amont de l'entrée de ville, en contrebas de Rosenwiller, lors des grosses précipitations.

Les propriétaires, Monsieur et Madame Pierre Michel JOERGER, sont prêts à vendre à la Ville de Rosheim leurs parcelles cadastrées section E n° 879 (13,55 ares), n° 880 (2,40 ares) et n° 881 (3,45 ares), au prix de 80 € 1'are, soit 1 552,00 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; VU la promesse de vente en date du 26 août 2019 :

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 de la Ville ;

# Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

**D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées section E n° 879 (13,55 ares), n° 880 (2,40 ares)

et n° 881 (3,45 ares), propriétés de Monsieur et Madame Pierre Michel JOERGER, au prix de 1 552,00 € (mille cinq cent cinquante-deux

euros).

**DE PRENDRE** 

**EN CHARGE** les frais notariés ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces

afférentes à ce dossier.

# N° 087/2019 : ATTRIBUTION DU MARCHE «AMENAGEMENT DE LA RUE DES PRUNELLES »

La procédure a été lancée le 19 juin 2019 pour une remise des offres le 24 juillet 2019.

<u>Lot 1</u> : Voirie – assainissement pluvial – assainissement – alimentation en eau potable Trois entreprises ont répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 août 2019, a retenu l'entreprise DENNI LEGOLL pour un montant total de 1 952 212,64 € HT.

Lot 2 : Eclairage public – réseaux secs

Deux entreprises ont répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 août 2019, a retenu l'entreprise BOUYGUES ENERGIES pour un montant total de 347 982,60 € HT.

#### Lot 3 : Plantation et équipements

Trois entreprises ont répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 août 2019, a retenu l'entreprise THIERRY MULLER pour un montant total de 56 994,35 € HT.

Le montant total du marché s'élève à 2 357 189,59 € H.T.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;VU la réunion de la Commission d'Appel d'Offres ;

# Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de l'attribution du marché susmentionné ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché et toutes les pièces afférentes à

ce dossier.

# N° 088/2019 : <u>ATTRIBUTION DU MARCHE « RESTAURATION DES</u> EXTERIEURS DU BATIMENT HOHENBOURG »

La procédure a été lancée le 4 mars 2019 pour une remise des offres le 28 mars 2019.

<u>Lot 1</u> : Gros œuvre – pierres de taille – enduits - échafaudage

Cinq entreprises ont répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1<sup>er</sup> août 2019, a retenu l'entreprise PIANTANIDA pour un montant total de 309 113,13 € HT.

# <u>Lot 2</u>: Charpente - couverture

Quatre entreprises ont répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1<sup>er</sup> août 2019, a retenu l'entreprise GASMI TOITURES pour un montant total de 481 016,32 € HT.

<u>Lot 3</u>: Menuiseries extérieures bois / Menuiseries intérieures Une entreprise a répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1<sup>er</sup> août 2019, a retenu l'entreprise VOB pour un montant total de 449 695,00 € HT.

Le montant des 3 premiers lots de ce marché s'élève à 1 239 824,45 € H.T.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la réunion de la Commission d'Appel d'Offres ;

#### Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de l'attribution du marché susmentionné ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché et toutes les pièces afférentes à

ce dossier.

# N° 089/2019 : FIXATION DES TARIFS DES MAISONNETTES EN BOIS POUR LE MARCHE DE NOËL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les tarifs des maisonnettes en bois pour le marché de Noël avaient été fixés lors du Conseil Municipal de juin 2018. Au vu des différentes dimensions intérieures de ces maisonnettes, il y a lieu de rajouter de nouveaux tarifs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 069/2018 du 11 juin 2018 relative à la fixation des

tarifs des maisonnettes en bois pour le marché de Noël;

# Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

# **DÉCIDE**

DE FIXER les tarifs des maisonnettes en bois de dimensions intérieures

approximatives de 2,50 mètres X 1,90 mètres (maisonnettes situées sur la place de la République et sur le parvis de l'église) comme suit :

- 1 week-end : 50 €

- 2 week-ends : 75 €

- 3 week-ends : 100 €

**DE FIXER** les tarifs des maisonnettes en bois de dimensions intérieures approximatives de 1,85 mètres X 1,93 mètres par emplacement

(doubles maisonnettes situées rue du Général de Gaulle) comme suit :

- 1 week-end : 40 €

- 2 week-ends : 65 €

- 3 week-ends : 90 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

N° 090/2019: DISTINCTION DE MONSIEUR ALBERT SCHNEIDER,

PRESIDENT ALLEMAND DU COMITE DE JUMELAGE AVEC LA VILLE DE KAPPELRODECK, AU RANG DE CITOYEN

D'HONNEUR DE LA VILLE DE ROSHEIM

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en janvier 2010 Monsieur Klaus-Peter MUNGENAST, ancien Maire de Kappelrodeck et à l'origine du jumelage franco-allemand, avait

été élevé au rang de Citoyen d'Honneur de la Ville de Rosheim.

Le dimanche 29 septembre prochain sera célébré le 25ème anniversaire du jumelage avec la Ville de Kappelrodeck. A cette occasion, la distinction honorifique de citoyen d'honneur pourrait être attribuée à Monsieur Albert SCHNEIDER, Président allemand de ce comité de jumelage.

**CONSIDERANT** que Monsieur Albert SCHNEIDER a contribué à la réussite du jumelage

franco-allemand depuis son origine ; la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal

ci-après désigné : Les Dernières Nouvelles d'Alsace ;

**CONSIDERANT** l'investissement de Monsieur Albert SCHNEIDER dans les relations entre

les deux communes et ses actions au sein du comité du jumelage pour

pérenniser les liens d'amitié qui lient Rosheim à Kappelrodeck ;

# Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

**D'ELEVER** au rang de Citoyen d'Honneur de la Ville de Rosheim, Monsieur Albert

SCHNEIDER, Président allemand du comité de jumelage avec la Ville de

Kappelrodeck;

**DE PRENDRE** toutes les dispositions visant à l'application de cette distinction.

N° 091/2019: VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITE

INTERCANTONAL ROSHEIM-MOLSHEIM DE LA

FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN

ALGERIE MAROC ET TUNISIE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été destinataire d'une demande de subvention du Président du Comité Intercantonal Rosheim-Molsheim de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie pour l'acquisition d'un nouveau drapeau dont le coût s'élève à 1 300,00 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le courrier de demande réceptionné le 21 juin 2019 ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

**D'ALLOUER** une subvention de 500,00 € (cinq cent euros) au Comité Intercantonal

Rosheim-Molsheim de la Fédération Nationale des Anciens

Combattants en Algérie Maroc et Tunisie;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits sont prévus au c/657-4 du budget de la Ville de l'exercice 2019.

N° 092/2019: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE

COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROSHEIM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 024/2019 du Conseil Municipal du 25 mars 2019

adoptant le budget primitif 2019 de la Ville de Rosheim;

**VU** la demande de subvention présentée par le Centre Communal d'Action

Sociale de Rosheim;

**CONSIDERANT** que les crédits sont inscrits au Budget 2019 de la Ville de Rosheim;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** 

**D'ATTRIBUER** au titre de l'exercice budgétaire 2019, une subvention de 25 000,00 €

(vingt-cinq mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale de

Rosheim.

N° 093/2019: <u>ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR RENOVATION DE</u>

BÂTIMENT DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DU

PATRIMOINE BATI DE ROSHEIM

VU la délibération n° 124/2012 du 10 décembre 2012 relative à la

convention de partenariat au titre du Programme d'Intérêt Général Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien – Territoire du SCOT du Piémont des Vosges – Commune de Rosheim;

VU la demande présentée par Monsieur Xavier MAETZ en vue de

bénéficier d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti de Rosheim pour des travaux de crépis, peinture et de changement de volets au 22

rue Netter;

VU la demande de subvention présentée par le Centre Communal

d'Action Sociale de Rosheim;

CONSIDERANT que les travaux sus-mentionnés ont été réalisés dans les règles de

l'art;

#### Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

# **DÉCIDE**

**D'ACCORDER** 

une subvention de 2 066,50 € (deux mille soixante-six euros et cinquante cts) à Monsieur Xavier MAETZ.

Les crédits sont ouverts au c/6574 de l'exercice 2019 du budget de la Ville de Rosheim.

### **POINTS DIVERS**

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de trois recouvrements de l'Assureur Groupama, le premier de 638,66 € suite à l'endommagement du rond-point d'entrée de Ville par un choc de véhicule le 1<sup>er</sup> mai 2019, le second de 1 189,30 € pour le remplacement d'un candélabre route de Boersch suite à un choc de véhicule le 9 mai 2019 et le troisième de 121 100 € indemnisant les dommages subis sur un bâtiment préfabriqué à l'ancienne école des Remparts, suite à un incendie volontaire commis le 9 avril 2019.
- Monsieur Gilbert ECK précise que le chantier de voirie, éclairage publique (panneaux solaires), réseau téléphonique et fibre optique a démarré la semaine dernière et devrait durer jusque mi-octobre. Deux entités ont également été reliées à l'assainissement. L'eau potable et l'assainissement ont été posés sur les terrains concernés par une division parcellaire. Le coût de l'éclairage rue du Wisch sera en parti pris en charge par la commune de Rosenwiller (deux lampadaires).
- Monsieur Jacky SCHNEIDER, garde-forestier de l'O.N.F., est officiellement en retraite depuis vendredi dernier. Un pot de départ lui sera offert le 18 octobre prochain à 18h00 dans la Halle du Marché.
- Suite à la rentrée scolaire, Madame Isabelle ROUVRAY annonce les effectifs : 486 élèves au groupe scolaire du Rosenmeer (244 monolingues, 242 bilingues) et 41 élèves à l'école Eggestein. La nouvelle directrice du groupe scolaire du Rosenmeer est Madame Sylvia URBAN. L'école est à présent obligatoire à partir de trois ans. Les parents doivent signer une dérogation s'ils souhaitent la non scolarisation de leurs enfants à l'école maternelle l'après-midi.
- Monsieur Jean-Louis FLIEGANS fait part à l'Assemblée de la tenue de la Commission Urbanisme le mercredi 25 septembre à 18h30.
- Monsieur le Maire informe de l'acquisition par la Ville de deux vélos électriques pour la police. Un quatrième policier a rejoint l'équipe le 2 septembre dernier. Monsieur le Maire rappelle que la police travaille sur sept communes.
- L'inauguration de la voie verte, Portes Bonheur, le chemin des Carrières, aura lieu les 5 et 6 octobre prochain : partie officielle le 5 à 17h30, journée découverte le 6 avec des animations sur cinq étapes.
- Monsieur le Maire rappelle la Foulée des 4 Portes le dimanche 22 septembre avec 24 participants (élus et agents de la CCPR et de la Ville) et le 25<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage franco-allemand le dimanche 29 septembre.

- Madame Ginette VASCONI distribue le programme des Journées du Patrimoine élaboré par Monsieur Julien CAUCHON, agent d'animation du patrimoine. Afin d'assurer l'ouverture de la tour Ste-Marthe le dimanche 22 septembre de 15h00 à 18h00, deux bénévoles sont encore nécessaires.
- Monsieur Thierry LOTH souhaite aborder trois points. Il a eu plusieurs échos de personnes s'inquiétant du niveau élevé des prix des denrées à vendre dans la future épicerie bio du Meyerhof. Serait-il possible d'avoir un rayon avec des produits de première nécessité à prix abordables ? Monsieur le Maire en parlera au gérant. Ensuite, il désire connaître l'évolution du dossier relatif à l'entrée de Ville. Un appel d'offres a été lancé pour désigner un bureau d'études qui travaillera sur ce sujet. Un groupe de travail sera créé. Monsieur Thierry LOTH précise que la contre-allée cyclable est mal éclairée. Monsieur le Maire est prêt à condamner les quelques décorations de Noël à cette hauteur afin de laisser un minimum d'éclairage sur cette piste. Enfin, Monsieur Thierry LOTH rappelle qu'une partie de la voie verte sera fermée dimanche 22 septembre en raison de la Foulée des 4 Portes. Cette information sera
- dimanche 22 septembre en raison de la Foulée des 4 Portes. Cette information sera relayée sur les sites internet de la CCPR et de la Ville.
- Monsieur le Maire conclut la séance par l'unique anniversaire du mois de septembre : Madame Claudine MASSON le 24. Il souhaite également de bonnes vendanges aux viticulteurs.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.